



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 26 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.05.2014

Présents : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr TEXIER Jean-Louis, Mme TARDY Laurence, Mr SOUCHE Guy, Mme DEFORGES Déborah, Mr GARGOUIL Jean-François, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme COLE Della, Mme MIRBEAU Michèle, Mr GRANIER Michel, Mme PASQUAY Françoise, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc.

Pouvoir : /

Absents : Mr VANNERON Michel,

Secrétaire de séance : Mr GRANIER Michel a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Constitution de la CCID

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, conformément aux dispositions de l'Article 1650-1 du code général des impôts.

Le Conseil Municipal dresse la liste des 24 contribuables parmi lesquels seront choisis les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants.

Commissaires titulaires :

- Mr ROCHER Jean, CHAMPAGNE LE SEC, hors commune
- Mr MORISSET Guy, Traversay, propriétaire de bois
- Mr BOUCHET Philippe, Biarge
- Mr BIGUET Guy, Impasse des Bons Enfants
- Mme ROCHER Yvette, Vant
- Mme PAITRE Maryline, Les Petites Boisnes
- Mme DELOUZILLIERE Michèle, route de Senillé
- Mr BONNET Christian, les Hauts de Pouvet
- Mr ROUFFIGNAC Claude, 22 lotissement Henri Lacroix
- Mr PINGAULT Georges, Biarge
- Mme SOUCHE Monique, 6 Grande Rue
- Mr PAUTROT David, Bena

Commissaires suppléants :

- Mr DOUTEAU Alban, VAUX EN COUHE, hors commune
- Mr PANNETIER Daniel, Les Grandes Boisnes, propriétaire de bois
- Mr MANGUY Jean-Marc, 30 Grande Rue
- Mr GRANGER Michel, Panièvre
- Mr SOUCHE Claude, le Bouchaud
- Mr GARETIER Maurice, 13 lotissement les Bons Enfants
- Mr MOREAU Jean-Jacques, 18 lotissement les Grandes Vignes
- Mr PAIRAULT Jacky, Traversay
- Mr PAPUCHON Guy, Lotissement Les Grandes Vignes
- Mr MINOT Gérard, le Fouilloux
- Mme KLETT Kathleen, Tagné
- Mr TEXEREAU Bernard, les Planches

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Commission Communale d'Aménagement Foncier

Suite aux dernières élections municipales et conformément aux dispositions de l'article L121-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, Monsieur le Maire a été invité par Monsieur le Président du Conseil Général à faire procéder par le nouveau Conseil Municipal à une élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CHAUNAY.

Doivent être élus, en application de l'article L 121-4 de la Loi, cinq propriétaires (exploitants ou non) de biens fonciers non bâtis, trois titulaires et deux suppléants.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 11 avril 2014, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Se sont portés candidats à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- Mr BOUCHER Laurent, domicilié « le Chagnou » de CHAUNAY
- Mr MORISSET Guy, domicilié à « Traversay » de CHAUNAY
- Mme PAITRE Maryline, domiciliée à « Les Petites Boisnes » de CHAUNAY
- Mr PAUTROT David, domicilié à « Bena » de CHAUNAY
- Mr CLERC Laurent, domicilié à « La Forêt Mériget » de CHAUNAY
- Mme ARDOUIN Christelle, domiciliée à « Pouvet » de CHAUNAY

Qui sont (en application de l'article R.121-18 du décret du 30 Mars 2006) sous réserve des conventions internationales, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séances les conseillers municipaux ci-après :

- Mr SOUCHE Guy, domicilié à « Traversay » de CHAUNAY
- Mme PASQUAY Françoise, domiciliée à « La Morlière » de CHAUNAY
- Mme BRIZZI Floriane, domiciliée à « Les Hauts de Pouvet » de CHAUNAY

Qui remplissent de leur côté les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.
Etant donné que ne peuvent être élus par le Conseil Municipal les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture pour représenter les exploitants au sein de la nouvelle Commission Communale d'Aménagement Foncier, la liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Mr BOUCHER Laurent, domicilié « le Chagnou » de CHAUNAY
- Mr MORISSET Guy, domicilié à « Traversay » de CHAUNAY
- Mme PAITRE Maryline, domiciliée à « Les Petites Boisnes » de CHAUNAY
- Mr PAUTROT David, domicilié à « Bena » de CHAUNAY
- Mr CLERC Laurent, domicilié à « La Forêt Mériget » de CHAUNAY
- Mme ARDOUIN Christelle, domiciliée à « Pouvet » de CHAUNAY

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article 2121-21 du Code Général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Election du 1^{er} titulaire :

Ont obtenu au 1^{er} tour :

- Mme ARDOUIN Christelle 5 voix
- Mme PAITRE Maryline 3 voix
- Mr BOUCHET Laurent 6 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 2^{ème} tour :

- Mme ARDOUIN Christelle 4 voix
- Mme PAITRE Maryline 3 voix
- Mr BOUCHET Laurent 7 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 3ème tour :

- Mme ARDOUIN Christelle 5 voix
- Mme PAITRE Maryline 2 voix
- Mr BOUCHET Laurent 7 voix

Monsieur Laurent BOUCHET est élu à la majorité relative.

Election du 2^{ème} titulaire :

Ont obtenu au 1^{er} tour :

- Mme PAITRE Maryline 7 voix
- Mr MORISSET Guy 2 voix
- Mme ARDOUIN Christelle 5 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 2^{ème} tour :

- Mme PAITRE Maryline 8 voix
- Mr MORISSET Guy 1 voix
- Mme ARDOUIN Christelle 5 voix

Madame PAITRE Maryline a obtenu la majorité absolue

Election du 3^{ème} titulaire :

Ont obtenu au 1^{er} tour :

- Mr MORISSET Guy 6 voix
- Mme ARDOUIN Christelle 7 voix
- Mr PAUTROT David 1 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 2^{ème} tour :

- Mr MORISSET Guy 6 voix
- Mme ARDOUIN Christelle 7 voix
- Mr PAUTROT David 1 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 3^{ème} tour :

- Mr MORISSET Guy 6 voix
- Mme ARDOUIN Christelle 7 voix
- Mr PAUTROT David 1 voix

Madame ARDOUIN Christelle est élue à la majorité relative

Election du 1^{er} suppléant :

Ont obtenu au 1^{er} tour :

- Mr MORISSET Guy 7 voix
- Mr PAUTROT David 4 voix
- Mr CLERC Laurent 3 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Ont obtenu au 2^{ème} tour :

- Mr MORISSET Guy 8 voix
- Mr PAUTROT David 3 voix
- Mr CLERC Laurent 3 voix

Monsieur MORISSET Guy a obtenu la majorité absolue

Election du 2^{ème} suppléant :

Ont obtenu au 1^{er} tour :

- Mr PAUTROT David 11 voix
- Mr CLERC Laurent 3 voix

Monsieur PAUTROT David a obtenu la majorité absolue

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs :

- Mr BOUCHET Laurent, domicilié « Le Chagnou » de CHAUNAY,
- Mme PAITRE Maryline, domiciliée « Les Petites Boisnes » de CHAUNAY,
- Mme ARDOUIN Christelle, domiciliée « Pouvet » de CHAUNAY

Sont élus membres titulaires

Et

- Mr MORISSET Guy, domicilié à « Traversay » de CHAUNAY
- Mr PAUTROT David, domicilié à « Bena » de CHAUNAY

Sont élus membres suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur SOUCHE Guy, conseiller municipal pour participer avec Monsieur le Maire comme membres titulaire aux séances de la commission et Mesdames PASQUAY Françoise et BRIZZI Floriane, conseillères municipales comme membres suppléants dans la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Tarifs de concession cimetière 2014

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière par 13 voix pour et 1 contre, comme suit :

- Concession trentenaire 40 €/m²
- Concession cinquantenaire 50€/m²

Pour le columbarium (pour 1 case)

- 15 ans 310 €
- 30 ans 550 €

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Subvention exceptionnelle : Olympiades

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier transmis par les animatrices du Foyer Logement et de l'EHPAD de CHAUNAY, sollicitant une subvention pour aider à l'organisation d'une rencontre inter-établissements dénommée « les Olympiades ». Cette manifestation aura lieu le 17 juin 2014 à la salle des fêtes de CHAUNAY et regroupera 13 établissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 400 € qui sera versée à l'Association d'Animation du Foyer Logement et de l'EHPAD de CHAUNAY.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Loyer appartement n°2 du SASIMO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer de l'appartement n°2 du SASIMO qui était précédemment occupé par une personne dépendant de l'ADAPEI de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2014 :

- La location mensuelle à 175 €
- Le montant mensuel des charges à 45 €.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Renouvellement de la Convention d'Assistance technique des stations d'épuration

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre du Conseil Général proposant de renouveler le partenariat avec le Département relatif à l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

Il donne lecture de la convention qui règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département. En l'espèce, la présente convention est établie par la mission d'assistance à l'exploitation des systèmes d'épuration exercée par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (S.A.T.E.S.E.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Droit de préemption M et Mme GUEDON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'aliéner soumise au droit de préemption pour un bien appartenant à Mr et Mme GUEDON Anteny, cadastré section AC n° 269p situé 10 rue des Bons Enfants à CHAUNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités alloués par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur BERGERON Nicolas,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Entretien du chauffage de l'église

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un entretien annuel du chauffage de l'église, l'édifice étant équipé de panneaux radiants gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise GIRAUD à Savigné, pour un coût de prestation d'un montant de 649.20 € TTC.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Effacement des dettes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une ordonnance du Tribunal d'Instance de Poitiers statuant sur un effacement de dette d'un montant de 893.53 € (loyers impayés).

Le conseil Municipal, prend acte de cette décision et mandatera la somme indiquée.

Continuation de la séance du 26 mai 2014

OBJET : Questions diverses

Jury Criminel : le Conseil municipal procède au tirage au sort des jurés qui seront inscrits sur la liste préparatoire du jury d'assise

Courrier de Mme FORPOS : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme FROPOS sollicitant l'acquisition d'un abri et d'un garage appartenant à la commune à Biarge. La Commission des bâtiments est chargée d'étudier cette demande.

Pétition des habitants du village de Vant : Monsieur le Maire donne lecture de la pétition sollicitant une dénomination des rues ainsi qu'une numérotation des habitations. Mme BRIZZI Floriane précise qu'un projet est en cours avec la Poste pour la numérotation des maisons de tous les villages de la Commune.